



Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)



Le 17 février 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONCOURS DE L’AFFICHE DES FÊTES DE BAYONNE 2017

#### **CINQ CRÉATIONS GRAPHIQUES EN LICE**

Javier Balda, le tandem Stéphane Baillet et Anna Petrissans, Audrey Birles, Claude Davancens et Jean Duverdier, les auteurs qui ont travaillé sur le projet d’affiche des Fêtes de Bayonne 2017, présentent leurs créations graphiques le 17 février au musée Basque et de l’Histoire de Bayonne.

Leurs propositions seront exposées au public salle Xokoa, au musée Basque, **du samedi 18 février au dimanche 5 mars** (du mardi au dimanche de 10h à 18h30, entrée libre).

Le public est invité à en retenir une. Il pourra voter au musée ou par Internet sur [affichedesfetes.bayonne.fr](http://affichedesfetes.bayonne.fr). Son vote comptera pour moitié du résultat final, l’autre moitié représentant le choix de la commission extra-municipale des Fêtes.

**Les résultats seront dévoilés le 7 mars prochain.**

#### **Rappel des modalités du concours 2017**

Pour mémoire, la Ville de Bayonne avait invité fin novembre 2016 les auteurs graphiques professionnels ou étudiants à participer au concours d’affiche 2017. Leur créativité devait s’engager dans une approche contemporaine qui peut rester attentive à l’histoire et aux valeurs identitaires des Fêtes de Bayonne, dans une dimension à la fois universelle et locale.

Un dossier de présentation devait être envoyé avant le 5 décembre 2016. La commission extra-municipale s’était réunie dans la foulée afin de sélectionner cinq auteurs parmi les 64 candidats retenus.

Ces cinq auteurs ont ensuite été invités à travailler sur leur proposition créative pour l'affiche des Fêtes de Bayonne 2017, entre le 19 décembre 2015 et le 5 janvier 2017. Les membres de la commission extra-municipale se sont réunis le 8 février, en présence d'un huissier de justice, afin de classer par ordre de préférence les propositions reçues.

**Le lauréat est rémunéré 4 000 € TTC** ; les quatre autres créateurs sont indemnisés à hauteur de 500 € TTC.